



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Mise en déchetterie et  
traitement des déchets de balayeuse  
2025-2026

Décision n°2025-69

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 du 27 mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

**VU** le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.4.1,

**CONSIDERANT** le terme du marché précédant au 5 mars 2025 et la nécessité de poursuivre la mise en déchetterie et le traitement des déchets de balayeuse,

**VU** la publicité réalisée dans La Dépêche du Midi en date du 22 Janvier 2025 et sur Marchés Online en date du 24 Janvier 2025,

**VU** l'unique offre reçue et les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (70 %) et la qualité technique de l'offre (30%)

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer avec VALORIDEC sise 11000 CARCASSONNE le marché de mise en déchetterie et de traitement des déchets de balayeuse, sur la base des prix unitaires indiqués dans le contrat.

Ce marché est établi pour une durée ferme de 12 mois à compter du 6 mars 2025 suivie éventuellement d'une reconduction de 12 mois.

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le **03 MARS 2025**

ID : 011-211100763-20250226-DEC202569CP-CC



**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, le 26 février 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD



2025 02/26 10:14